



Vous recherchez un logement social en Ile de France

Vous pouvez instruire votre demande via le portail grand public : www.demande-logement-social.gouv.fr et alimenter votre dossier de pièces justificatives. Si vous n'avez pas la possibilité de numériser vous-même ces pièces, le GIP-SNE s'en charge pour vous. Il suffit de les adresser à :

GIP SNE - demande de logement social
Service de numérisation des pièces
TSA 44348, 77214 Avon Cedex.

Pour tout problème technique, l'assistance **0806 000 113**

Où vous pouvez déposer sur rendez-vous le dossier de demande de logement CERFA rempli **intégralement**, muni des pièces d'identité ou titre de séjour en cours de validité et de l'avis d'imposition de l'année (n-2) de toutes les personnes majeures.

Le demandeur doit se présenter lui-même pour déposer son dossier. Seuls les dossiers complets sont enregistrés.

Le service Action Sociale Logement vous accueille

1, place François Mitterrand à Savigny-le-Temple

01.64.10.68.20

logement@savigny-le-temple.fr

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h45 à 12h15

Une fois votre demande de logement déposée sur le système national d'enregistrement. Il est inutile de vous déplacer pour être informé du suivi. Vous serez avisé par courrier dès qu'une proposition de logement sera possible.

La demande de logement est valable un an. Vous recevrez un avis de renouvellement un mois avant son expiration, sous réserve d'avoir signalé tout changement d'adresse.

Pensez également à signaler toute modification dans votre dossier via le portail grand public www.demande-logement-social.gouv.fr

Si vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé de plus 10 personnes, renseignez vous auprès de votre employeur sur le 1% logement locatif.

Hôtel de Ville

1, place François-Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr